

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juin 2023

VISANT À DONNER À LA DOUANE LES MOYENS DE FAIRE FACE AUX NOUVELLES
MENACES - (N° 1352)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 44

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 11

À la seconde phrase de l'alinéa 15, substituer aux mots :

« mises en œuvre pour écarter l'exploitation des photographies »

les mots :

« techniques mises en œuvre pour masquer les visages ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet amendement n'est pas de connaître le visage des passagers mais bien de savoir combien de passagers sont dans le véhicule afin d'adapter au mieux l'intervention douanière.